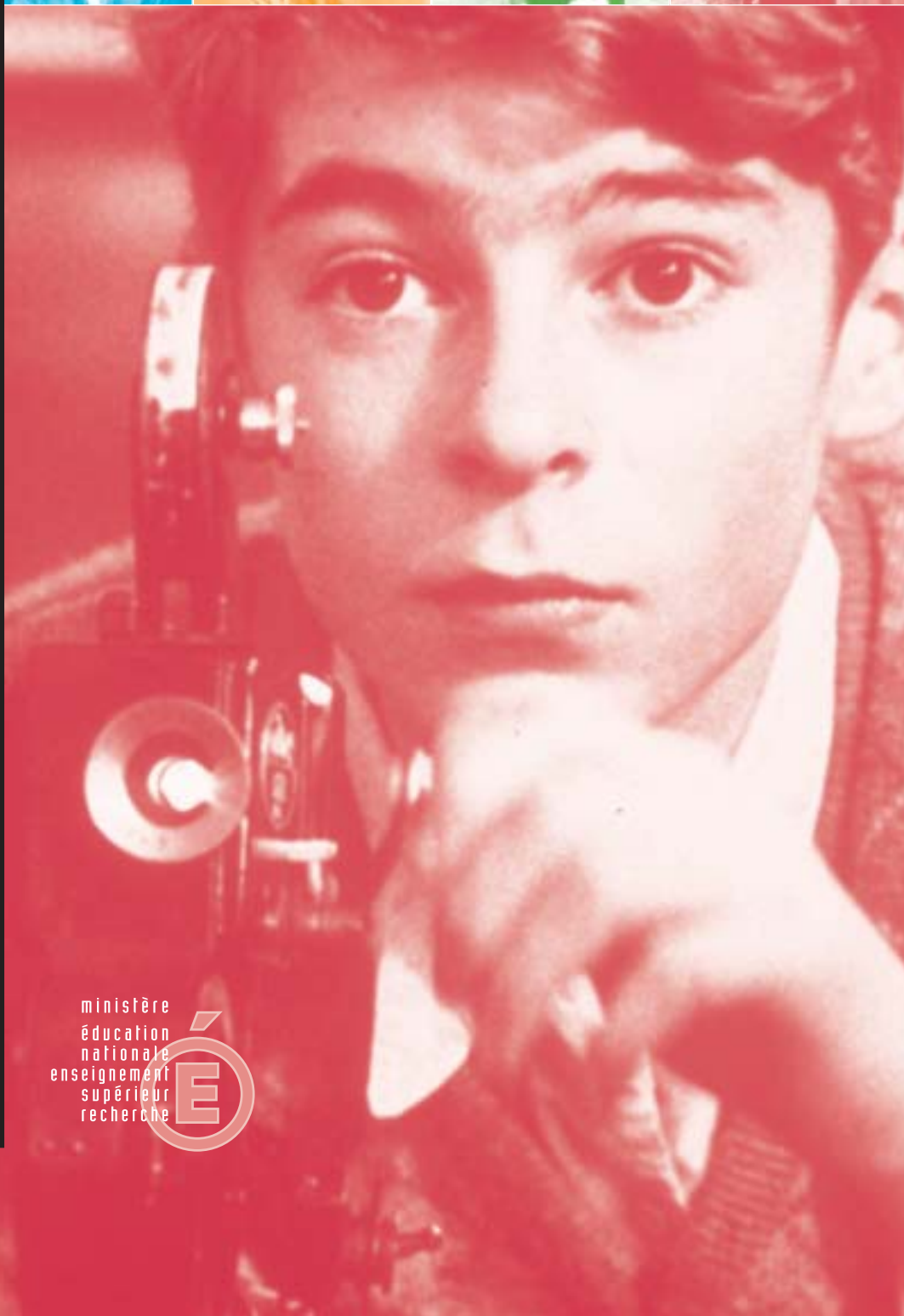


► guide du partenariat

L'éducation au cinéma et à l'audiovisuel



ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



Les images ont pris une place considérable dans notre société. Elles revêtent les formes les plus variées : œuvres cinématographiques, audiovisuelles et multimédia font désormais partie de la culture initiale des enfants et des jeunes.

L'État a le devoir de les préparer à recevoir ces images et de contribuer à la formation de leur regard.

C'est essentiellement à l'École de la République que revient la mission de donner à chaque élève et à chaque étudiant les savoirs et savoir-faire indispensables à une prise de conscience et à une maîtrise suffisante de ce phénomène. Qu'ils s'inscrivent dans les programmes scolaires ou dans les divers dispositifs d'éducation à l'image, le cinéma et l'audiovisuel constituent les volets privilégiés de cette formation.

Les principaux objectifs partagés de cette politique sont :

- de contribuer à la formation générale des jeunes à travers une éducation qui conjugue connaissance du patrimoine et sensibilisation à la complexité de l'univers des images et des sons contemporains;
- de participer à leur formation professionnelle en leur donnant la possibilité de se préparer aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

Ces objectifs s'inscrivent dans un principe de cohérence et de continuité des temps de formation (scolaires, péri et extrascolaires) de la maternelle à l'Université ainsi que dans un équilibre des finalités éducatives, artistiques et culturelles, économiques et sociales.

Cet ensemble est porté par tous les acteurs de l'éducation et de la culture : ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de la culture et de la communication, services déconcentrés, collectivités territoriales et société civile.

Cette brochure se veut un outil d'information, de stimulation et de rapprochement de ces acteurs. Elle devrait faciliter la mise en œuvre de projets communs en précisant pour chacun des partenaires concernés les contenus et les enjeux de formation, les publics visés, les modalités de travail et de fonctionnement, les principales ressources et les outils d'accompagnement.

► **Patrick Gérard**

Directeur de l'enseignement scolaire

► **Catherine Colonna**

Directrice du Centre national
de la cinématographie



Formations

L'éducation au cinéma dans les programmes	5
Dispositifs d'éducation au cinéma	8

Accompagnement

Formation des enseignants	11
Outils pédagogiques	12
Événements	14

Pilotage

Cadre partenarial	17
Mise en œuvre du partenariat	18

Annexes

Textes de références sur les enseignements et les dispositifs	25
Protocole d'ouverture d'un enseignement de cinéma et audiovisuel	26
Les interlocuteurs et les lieux ressources	27



Formations



L'éducation au cinéma dans les programmes

Les enseignements artistiques s'inscrivent depuis leur origine dans le cadre d'un partenariat entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et celui de la culture et de la communication. Ce partenariat a été défini dans le cadre de la loi de 1988 sur les enseignements artistiques et de ses décrets d'application. La circulaire du 3 janvier 2005 préconise des "groupes de pilotage" interministériels qui auront en charge, au niveau national et académique, le suivi de cet enseignement.

À l'école : une initiation active

À l'école, la sensibilisation à l'univers artistique des images et du son se fait principalement dans le cadre des enseignements artistiques "arts visuels" mais également dans l'approche transversale de la maîtrise des langages.

En maternelle, l'élève découvre l'univers des images dans toute sa variété ; il observe celles de l'écran et de l'ordinateur, les décrit, joue avec elles, les manipule, en produit.

À partir du CE2, le maître l'amène progressivement à s'interroger sur l'origine, la nature et les composantes de l'image lors d'activités de production et d'analyse. Celles-ci peuvent utiliser le film (fiction, documentaire), le dessin animé, le clip-vidéo et les émissions de télévision.

Au collège : un approfondissement transversal

L'éducation à l'image se fait principalement en arts plastiques mais traverse aussi de nombreuses disciplines. Le français (initiation à la méthodologie de lecture d'image fixe), l'histoire-géographie (commentaire et analyse de documents), les langues vivantes (approche culturelle des civilisations), les sciences de la vie et de la Terre (contenu scientifique de l'image et approche critique) initient l'élève à une lecture active et critique de l'image fixe et animée.

Les arts plastiques tiennent spécifiquement compte de son caractère artistique. À partir de la 5^{ème}, ils introduisent un travail d'analyse et de production d'images qui s'ouvre à la vidéo et à l'infographie. L'accent y est mis sur le point de vue, la vision singulière dont l'image est porteuse.

En 5^{ème} et 4^{ème}, les itinéraires de découverte (IDD) "arts et humanités", "création et techniques", "langues et civilisations", "nature et corps humain" intègrent aisément le cinéma et l'audiovisuel et peuvent faire l'objet de projets en partenariat comme de nombreux autres dispositifs (voir page 8).

Au lycée : un des sept enseignements artistiques dans la voie générale et technologique

L'enseignement de cinéma et audiovisuel est l'un des sept enseignements artistiques proposés aux lycéens de la voie générale et technologique, au titre d'un enseignement de spécialité en série littéraire (5 heures hebdomadaires) dans 120 établissements et d'une option facultative dans toutes les autres séries (3 heures hebdomadaires) dans 200 établissements.

La palette actuelle des enseignements artistiques est le fruit d'une évolution sur deux décennies : trois enseignements au début des années 1980 (arts appliqués, arts plastiques, éducation musicale), cinq en 1989 (cinéma et audiovisuel, théâtre), six en 1993 (histoire des arts), sept depuis 1999 (danse).

L'enseignement de cinéma représente un effectif de plus de 10 000 élèves toutes options confondues, et de plus de 4 500 pour l'enseignement de spécialité, chiffre en constante progression.

► Programmes

Les programmes ont été rénovés en 2002 et réécrits sur un canevas commun à tous les enseignements artistiques.

Cet enseignement privilégie la dimension artistique du cinéma et de l'audiovisuel dans leurs composantes patrimoniale et contemporaine. Il accueille les formes et genres les plus variés, y compris les images et les sons numériques, l'art vidéo, le cinéma expérimental, dont il explore les aspects techniques et économiques. Il vise à permettre à l'élève de développer une pratique et une réflexion sur les enjeux artistiques de la création cinématographique et audiovisuelle, sa place dans l'histoire des arts et la société. Il associe pratique, analyse et fréquentation des œuvres, contribuant ainsi à l'enrichissement de la culture cinématographique et audiovisuelle de l'élève. Il favorise de façon équilibrée son projet personnel et son implication dans une démarche collective.

Un programme limitatif annuel de trois films est proposé aux élèves par publication au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (B.O.). Un nouveau film intègre le corpus chaque année.

— L'une de ces œuvres figure également dans la liste proposée par le dispositif "Lycéens au cinéma" (voir page 9).

Cet enseignement est évalué au baccalauréat (coefficient 6 en série L et coefficient 1 ou 2 en option facultative). Les épreuves du baccalauréat se composent d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale pour l'option de spécialité. Les élèves ont le choix, à l'écrit, de rédiger un scénario de court métrage assorti d'une note d'intention justifiant les choix de réalisation ou, à partir d'un extrait de scénario, de présenter un projet argumenté de réalisation. À l'oral, l'élève



est invité à s'exprimer sur un extrait d'une oeuvre du programme limitatif, puis à développer une analyse à partir d'une réalisation individuelle ou collective. Dans le cadre de l'option facultative, l'élève doit présenter un dossier comprenant un carnet de bord personnel élaboré durant l'année et une réalisation individuelle ou collective.

En outre, pour tous les élèves de la série L, un objet d'étude, "littérature et images", figure au programme et est étudié sous l'angle de l'adaptation. Valable deux années, l'objet d'étude choisi en 2004 est un film : *Le Procès* d'Orson Welles, adapté de l'oeuvre de Franz Kafka.

Dans le supérieur

▶ **Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)**

Depuis 2002, les classes préparatoires aux grandes écoles littéraires, proposent des options artistiques, dont celle d'"Études cinématographiques". D'un volume horaire de quatre heures hebdomadaires, elle constitue une suite logique à l'enseignement artistique de spécialité de la série L au lycée. Elle propose aux élèves une formation théorique et pratique : historique et culturelle, technique et méthodologique, esthétique et créative. Relevant d'un niveau supérieur, elle vise des objectifs ambitieux et mobilise des savoirs et savoir-faire nouveaux, concernant, par exemple, le droit et l'économie, les systèmes de production et de diffusion, les grands dispositifs culturels.

L'enseignement est dispensé par des professeurs spécialistes qui s'assurent de la collaboration de professionnels des secteurs artistiques et culturels.

Les élèves peuvent poursuivre ces études dans le second cycle universitaire : licence et maîtrise en études cinématographiques et audiovisuelles.

L'option constitue également une bonne préparation aux concours d'entrée de certains établissements relevant du ministère de la culture et de la communication, par exemple, l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (ex-FEMIS).

▶ **DEUG Arts mention "Arts du spectacle"**

Ce DEUG intègre le cinéma et l'audiovisuel dans les enseignements fondamentaux : pratique, histoire, analyse et esthétique des arts du spectacle.

▶ **Un parcours universitaire du DEUG au doctorat**

Les universités proposent une spécialisation "Études cinématographiques et audiovisuelles" qui peut déboucher sur la recherche.

▶ **Des formations professionnelles à différents niveaux**

Des lycées proposent les diplômes de métiers d'art (DMA "cinéma d'animation" et "régie de spectacle") et des BTS "audiovisuel" (image, son, exploitation d'équipements, administration, production de spectacles).

L'École nationale supérieure Louis Lumière de Marne-la-Vallée (ENSL) recrute à bac + 2 et prépare en trois ans aux métiers du cinéma, de la photographie et du son de même que l'École nationale des métiers de l'image et du son (ENSMIS – FEMIS) relevant du ministère de la culture et de la communication. Des passerelles existent entre ces formations et l'université.

► **Diplômes préparant aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel**

DEUST Communication audiovisuelle (université Paris X).

LICENCE professionnelle : gestion de production en cinéma d'animation et vidéo (Marne-la-Vallée).

IUP Études audiovisuelles (Université Toulouse 2), Métiers de l'image et du son (Université Aix-Marseille 1), Arts de l'image et des spectacles (Valenciennes).

DESS Écritures et réalisations professionnelles en images fixes (université Aix-Marseille 1), Image et société (Évry), Réalisation documentaire de création (Grenoble 3), Traduction et adaptation cinématographique (Lille 3), Filmer le réel (Nancy 2), Traduction, sous-titrage et doublage de productions cinématographiques (Nice), Communication audiovisuelle (Paris 1), Documentaire (Paris 7, Grenoble), Valorisation de patrimoines cinématographiques et audiovisuels (Paris 8), Production et diffusion documentaire (Strasbourg 2), Archives et images (Toulouse 2), Management de la communication audiovisuelle (Valenciennes) ...

► **Diplômes préparant aux métiers de l'image numérique**

LICENCE professionnelle : Création multimédia (Poitiers), Multimédia (Corse), Assistant-réalisateur multimédia (Strasbourg 1).

IUP Images de synthèse et animation (Toulouse 2), Arts et technologie de l'image (Paris 8), Arts, science, culture multimédia (Versailles Saint-Quentin).

DESS Nouvelles technologies et conception de produits culturels (Angers), Nouvelles technologies et documentaire (Poitiers), Images numériques artistiques (Montpellier 3), Arts et design numérique (Paris 8), Médias numériques et design de projets artistiques (Rennes 2), Ingénierie de la création (Nice), relation multimédia (Toulouse 2), Archives et images (Toulouse 2)...

Dispositifs d'éducation au cinéma



Dans le temps scolaire

De nombreux cadres associant plusieurs disciplines dans une démarche transversale permettent l'éducation au cinéma et à l'audiovisuel :

— **à l'école, au collège et en lycée professionnel** : les classes à projet artistique et culturel (PAC).

Elles concernent tous les élèves d'un groupe-classe de façon obligatoire sur l'horaire scolaire et donnent lieu à une douzaine d'heures d'intervention d'un



artiste ou d'un professionnel dans la classe sur un projet établi conjointement par l'enseignant et l'intervenant.

— **au collègue** : les itinéraires de découverte (IDD) (voir page 5).

— **au lycée d'enseignement général** : les travaux personnels encadrés (TPE) en Première.

Dans le cadre d'une équipe et d'un travail interdisciplinaire, les élèves sont amenés à effectuer une recherche qui aboutit à une réalisation (film, cédérom, exposition, ...).

— **au lycée professionnel** : les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP).

Dans le cadre d'une équipe et d'un travail interdisciplinaire, les élèves réalisent un projet qui associe un enseignement général et un enseignement professionnel.

En prolongement du temps scolaire

À côté de ces dispositifs, les élèves poursuivent leur formation au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre d'actions éducatives :

— ateliers

Les ateliers de pratique artistique à l'école et les ateliers artistiques au collègue et au lycée sont un dispositif périscolaire reposant sur un projet annuel inscrit dans le projet de l'établissement et mené en partenariat avec des acteurs des structures culturelles ;

— opérations initiées par le Centre national de la cinématographie (CNC)

Elles sont inscrites dans un triple partenariat entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la culture et de la communication et les collectivités territoriales et procèdent de la même démarche que les enseignements et les dispositifs : faire découvrir et apprécier aux élèves le cinéma en tant que proposition artistique, leur permettre de se construire une culture cinématographique et de s'approprier une pratique culturelle.

- "École et cinéma" (depuis 1994)

- "Collège au cinéma" (depuis 1989)

- "Lycéens au cinéma" (à titre expérimental en 1994, national depuis 1998)

Ces trois actions touchent désormais 90 % des régions et des départements de métropole et d'Outre Mer.

Dans ce cadre, les élèves assistent à la projection d'au moins trois films par an et un projet pédagogique est développé dans la classe autour de ces projections. Ce travail peut s'enrichir de rencontres avec des professionnels du cinéma, grâce au dispositif de type classe à PAC, à l'investissement des partenaires culturels et à celui des collectivités territoriales.

Le catalogue des films proposés présente une grande variété de genres, d'époques et de cultures : westerns, films d'animation, films du patrimoine, cinéma contemporain...

Le suivi et le bilan de ces dispositifs sont assurés par des commissions nationales en partenariat.



Accompagnement

Formation des enseignants



Formation initiale

Certains IUFM depuis plusieurs années proposent des modules consacrés au cinéma et à l'audiovisuel. Animés par des formateurs de l'IUFM, des universitaires et des professionnels (réalisateurs, scénaristes, techniciens du son ...), ils permettent aujourd'hui de garantir une formation de qualité pour la préparation de la certification complémentaire (voir ci-après). Ainsi, aux côtés de l'IUFM de Rennes, pionnier en la matière, les IUFM de Bordeaux, Nancy, Toulouse et quelques autres se sont lancés dans l'aventure.

► Une nouveauté : la certification complémentaire

Le choix réaffirmé de ne pas proposer de CAPES ni d'agrégation de cinéma implique la mise en place d'équipes d'enseignants aux compétences complémentaires. Depuis octobre 2004, une certification complémentaire permet à des enseignants de toutes disciplines de faire valider leurs compétences pédagogiques en cinéma et audiovisuel. Chaque académie organise cette certification avec une pré-sélection sur dossier et un oral de sélection. Le jury est composé d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), d'universitaires et fait appel à des professionnels.

La certification complémentaire prend en compte les compétences pédagogiques et artistiques de l'enseignant ainsi que son aptitude à travailler en partenariat.

À terme, ce dispositif permettra de constituer un réseau national plus lisible de compétences avérées.

Formation continue

Afin d'accompagner les enseignants impliqués dans les enseignements et dans l'ensemble des dispositifs complémentaires, des formations sont inscrites dans les Plans Académiques de Formation (PAF) et leurs volets départementaux. Ces formations partenariales bénéficient de co-financements qui émanent, selon les projets et les spécificités locales, des inspections académiques, des rectorats, des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et des collectivités territoriales.

Des formations nationales alliant théorie, culture et pratique sont aussi régulièrement proposées aux cadres, enseignants et partenaires de cinéma et audiovisuel de toute la France sous forme de séminaires ou d'universités d'été. Elles répondent à des besoins largement exprimés par les formateurs et sont suivies de déclinaisons locales.

► Un exemple : “collège au cinéma” en Essonne

Cursus : 4 années,

Partenaires : l’association Cinessonne, qui fédère les salles de cinéma art et essai du département, et la Cinémathèque Française.

Intervenants : universitaires, critiques de cinéma et professionnels.

Années 1 et 2 : formation sur un thème en lien avec la programmation de films de l’année (à la Cinémathèque Française, en 2004, “Le Burlesque”, avec notamment Pierre Etaix), dans le cadre d’un module de trois jours.

Année 3 : un module de deux jours sur une question de cinéma (en 2004-2005, à la Cinémathèque française “Le Montage”, avec notamment Yann Dedet et Valérie Loiseleux ; en Essonne, “Le Numérique”, une écriture cinématographique, avec l’ACRIF).

Année 4 : une vingtaine d’enseignants participent au festival du film européen en Essonne ; ils visionnent avec le jury la totalité des films de la sélection officielle et assistent à des rencontres avec des professionnels présents sur le temps du festival.

Ont aussi eu lieu ces dernières années trois universités d’été : “Langage cinématographique : fondamentaux et variantes” 2001, “Filmer le réel” 2002, “Musique(s) et cinéma(s)” 2003.

Un séminaire sur le “Hors champ” est prévu en 2005.

► Un exemple : l’université d’été “Musique et cinéma” dans le Morbihan

Cursus : 36 heures.

Partenaires : Inspection générale de l’Éducation nationale (groupe des enseignements artistiques) et l’Université de Rennes-II.

Intervenants : universitaires, professionnels de la musique et du cinéma.

Contenu : conférences sur l’histoire du cinéma au travers des relations entre les images et les sons, analyses de films, témoignages de professionnels (réalisateurs, compositeurs mais également monteurs, preneurs de sons, ingénieurs du son, bruiteurs, etc.) et de professeurs, création en atelier de bandes son pour des extraits de films muets ou insonorisés, création d’images et de séquences filmées sur un matériau musical préexistant.

Outils pédagogiques



Conjointement à la mise en place de formations, des outils pédagogiques sont conçus et diffusés pour accompagner les programmes, les dispositifs et les événements. Le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), éditeur officiel de l’Éducation nationale, assure cette mission à travers ses centres régionaux (CRDP) et départementaux (CDDP) qui constituent le réseau des Services cultures éditions ressources pour l’Éducation nationale (Scérén).



Deux collections de ce réseau sont exclusivement consacrées au cinéma et à l'audiovisuel : la collection de DVD "L'Eden cinéma" et la collection "Les petits cahiers" (en partenariat avec *Les cahiers du cinéma*).

Accompagnement du programme du baccalauréat

Pour accompagner le programme limitatif de l'option cinéma-audiovisuel, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche commande et diffuse des outils : les DVD des films au programme, des livrets et d'autres ouvrages consacrés à ces films.

Ainsi sont aujourd'hui disponibles de nombreux titres et outils parmi lesquels : *Le vent nous emportera* d'Abbas Kiarostami, *Sans soleil* de Chris Marker, *L'homme de la plaine* d'Anthony Mann.

Le site du Quai des images* propose des ressources en ligne aux enseignants en charge des options de cinéma-audiovisuel.

Dispositifs du centre national de la cinématographie (CNC)

Pour les opérations "École et cinéma", "Collège au cinéma" et "Lycéens au cinéma", le CNC produit des dossiers maîtres et des fiches élèves. Ils comportent des informations sur l'œuvre et de nombreuses rubriques telles une présentation du film, une analyse des plans et des séquences, un point de vue sur la signification de l'œuvre et des propositions pédagogiques. Certaines des œuvres inscrites dans le dispositif disposent des droits de diffusion institutionnelle (droit de consultation) sous forme de vidéocassettes ou de DVD.

Autres ressources

D'autres ressources sont disponibles pour accompagner les programmes et les dispositifs.

► Les "pôles de ressources" cinéma

Afin de répondre au besoin croissant d'information et d'accompagnement, des "pôles de ressources" pour l'image, le cinéma et l'audiovisuel ont été créés sur l'ensemble du territoire : les pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel créés en 1999 par le ministère de la culture et de la communication et les régions, et les pôles nationaux de ressources (PNR) en cinéma mis en place en 2002 par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et celui de la culture et de la communication. Un comité de pilotage national interministériel suit leur évolution et leur implantation.

Les 5 PNR et les 12 pôles régionaux d'éducation au cinéma ont pour objectif de proposer aux personnes concernées un réseau d'acteurs, de mutualiser des

outils pédagogiques, d'élaborer des formations, d'organiser des événements. Leur mission peut être tantôt régionale, tantôt nationale, selon les projets engagés. Les pôles de ressources cinéma proposent ainsi des outils pédagogiques à vocation nationale.

Exemples :

- le pôle national de ressources de Toulouse a réalisé un cédérom pédagogique autour du film *Sleepy Hollow*,
 - le pôle régional Haute-Normandie a développé le cédérom "Les coulisses d'un film" retraçant toutes les étapes de la fabrication d'un film par une approche thématique.
- **Dans le cadre du festival de Cannes**, un DVD est réalisé chaque année sur le film lauréat du Prix de l'Éducation nationale par le CRDP de Nice dans la collection "à propos de ...", en étroite collaboration avec l'Inspection générale et la direction de l'enseignement scolaire (DESCO).
- **Des associations** mettent aussi des outils en place en matière d'éducation au cinéma et à l'audiovisuel.

Exemple : la Ligue de l'enseignement organise 26 réseaux de cinéma dans le but de promouvoir la diversité culturelle et former des spectateurs. Dans ce cadre, elle réalise 4 collections d'éducation à l'image dont une collection "Cinéma et éducation" constituée de fiches présentant un film à travers ses aspects artistiques et techniques.

Événements



Tout au long de l'année scolaire, de grands événements font découvrir aux élèves le cinéma et l'audiovisuel. Ces manifestations sont rendues possibles grâce à la mise en oeuvre de partenariats pérennes tant au niveau national que local.

Depuis 2003, le Prix de l'Éducation nationale représente le moment majeur de la politique nationale de l'éducation à l'image, au cinéma et à l'audiovisuel. Il est organisé par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en accord avec la direction du Festival de Cannes. Le Prix est décerné à l'un des films des deux sélections officielles par un jury présidé par un membre de la profession et composé de professionnels de l'éducation et du cinéma. Dès sa première édition, le Prix de l'Éducation nationale récompensait *Elephant* de Gus Van Sant. Le lendemain, le film recevait la Palme d'Or. En 2004, le Prix était attribué à *La vie est un miracle* d'Emir Kusturica, président du jury du Festival de Cannes 2005.



Depuis 1991, le Festival de Sarlat, subventionné en partie par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par le ministère de la culture et de la communication (DRAC), permet à des élèves de Terminale des sections Cinéma et audiovisuel (plus de 700 lycéens en 2004) d'approfondir leurs connaissances du cinéma avec les plus grands professionnels du métier, témoignant ainsi de la longue existence d'une coopération entre des équipes pédagogiques et la profession. Ateliers, leçons de cinéma, projections y sont organisés autour du programme du baccalauréat.

Autres festivals très impliqués dans l'éducation au cinéma et à l'audiovisuel : Festival du cinéma méditerranéen de Montpellier, Festival "premiers plans" à Angers, Festival du court métrage à Clermont Ferrand, Festival "l'œil écoute" à Rochefort, Festival "histoire et cinéma" à Pessac, Rencontres de Lunel, Festival "Itinérances" à Alès, Rencontres audiovisuelles de Lille, Festival de Belfort...



Pilotage

Cadre partenarial



Pilotage national

La réussite d'une politique d'éducation au cinéma et à l'audiovisuel repose sur la concrétisation d'une démarche engageant simultanément :

- le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (Direction de l'enseignement scolaire, Inspection générale de l'éducation nationale), ses services déconcentrés (rectorats et inspections académiques) et un réseau de production et de diffusion de ressources (Scérén-CNDP) ;
- le ministère de la culture et de la communication (Délégation au développement et aux affaires internationales, centre national de la cinématographie) et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ;
- les collectivités territoriales.

Pilotage académique

Des instances de concertation sont chargées, selon les cas, d'initier le processus, de le mettre en place, de l'accompagner ou de le faire évoluer au gré des divers contextes :

- le Rectorat, la DRAC et le Conseil Régional s'associent ainsi dans des "groupes territoriaux de pilotage" (nouvelle dénomination des CASEAC). Ces groupes territoriaux sont également chargés d'aménager la carte académique des formations en fonction des besoins nécessaires à l'enseignement de cinéma-audiovisuel ;
- Des comités de pilotage régionaux et départementaux sont créés à l'occasion de la mise en place des dispositifs du CNC. Ils sont chargés de définir les orientations, de suivre l'évolution de l'opération, de procéder au choix des films, de décider du contenu des actions d'accompagnement et de formation. Dans le cas de "Lycéens au cinéma", qui est mis en place dans le cadre de conventions de développement cinématographiques État / région, les comités de pilotage sont créés à l'initiative de la région et de la DRAC ; dans le cas d'"École et cinéma" et de "Collège au cinéma", ils sont indifféremment mis en place à l'initiative des trois principaux partenaires : la DRAC, l'Inspection académique, le conseil général. Leur composition est généralement la suivante : l'Inspection académique, la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), un IA-IPR, un coordinateur départemental cinéma, des exploitants locaux, des chefs d'établissements, des enseignants, voire d'autres partenaires définis localement (festival, formateurs, ...).

Le partenariat se fonde ainsi sur la mutualisation des compétences pour mettre en œuvre un projet défini :

- le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche apporte son expertise pédagogique, des ressources, une ambition éducative et des moyens ;
- le ministère de la culture et de la communication met à disposition son réseau culturel, son expertise, des ressources et des moyens ;
- les collectivités territoriales soutiennent des projets dans le cadre de leur politique locale d'éducation artistique et culturelle ;
- l'artiste fait découvrir aux élèves la démarche de création ;
- la structure culturelle met en relation les équipes pédagogiques avec les artistes et enrichit le projet par son offre culturelle ; elle joue également un rôle de médiation entre les partenaires et apporte sa capacité d'organisation.



Mise en œuvre du partenariat

Les étapes de mise en œuvre du projet partenarial

Le projet partenarial est une proposition pédagogique et éducative qui a sa place dans le projet d'établissement. S'il revient à chaque partenaire de fixer ses contenus en fonction des besoins et des attentes de chacun, le projet s'élabore toujours suivant les étapes suivantes :

Étapes	Temps dans l'année scolaire
1. Élaboration conjointe du projet : objectifs, contenus, définition des rôles, choix du cadre (IDD, classe à PAC, ...), réponse à l'appel à projet émanant de l'inspection académique ou du rectorat, inscription à des formations.	Avant la rentrée scolaire
2. Modalités d'intervention : formalisation d'un cadre de fonctionnement (convention...), concertations régulières de l'équipe, formations.	À la rentrée scolaire et tout au long de l'année scolaire
3. Évaluation des élèves	Régulièrement
4. Bilan du projet mené	et en fin d'année scolaire

► Élaboration conjointe du projet

Une concertation préalable entre les partenaires est mise en place pour définir les objectifs, les contenus et les critères d'évaluation du projet, mais également la conformité des locaux et des équipements. Cette démarche doit permettre la rédaction de cahiers des charges précisant les objectifs et les contenus communs ainsi que les responsabilités et le rôle de chaque partenaire à chacune des étapes. À cette occasion une convention de partenariat peut être rédigée. Elle formalise le cadre et les finalités du projet.

► Modalités d'intervention

Les cadres du projet et les modalités d'intervention varient selon les objectifs du cahier des charges tout comme les types d'activités menées avec les élèves.



Toutefois, le travail qui revient à l'équipe pédagogique consiste toujours à intégrer les apports du partenaire dans le projet en aidant les élèves à les reformuler, à les débattre, à se les approprier.

Pour mieux cerner les enjeux d'un projet d'éducation au cinéma et à l'audiovisuel et de la démarche pédagogique en partenariat, les enseignants bénéficient de formations qui développent une réflexion sur le travail avec des professionnels et qui accompagnent leur projet éducatif.

► **Évaluation des élèves**

Tout au long de l'année scolaire, il est important que l'ensemble des partenaires soient associés à l'évaluation des élèves selon sa compétence (pédagogique, artistique, culturelle). L'évaluation, dont les critères sont définis en partenariat, prend en compte tant les savoirs et les pratiques artistiques et culturelles que des compétences transversales.

► **Bilan du projet mené**

Ce bilan s'effectue en cours d'année scolaire lors de concertations entre l'équipe pédagogique et le ou les partenaire(s). Il permet d'infléchir le projet défini en début d'année en fonction des questions nouvelles posées par sa mise en oeuvre.

En fin d'année scolaire, un rapport rédigé par tous les partenaires montre la conformité ou l'écart du projet réalisé par rapport aux objectifs définis dans le cahier des charges. Il permet une évaluation prospective pour le pilotage de l'année suivante si le projet est reconduit. Ce rapport est transmis, selon la situation, au chef d'établissement, au rectorat et à la DRAC. Il permet de valider sa transférabilité constituant ainsi une trace du travail accompli qui peut être diffusée auprès d'autres enseignants et partenaires afin d'enrichir leur réflexion et de mieux faire aboutir leurs projets. Quel que soit le projet envisagé, le rapport doit obligatoirement mentionner :

- l'articulation entre les contributions de chacun,
- l'analyse des points de difficulté,
- les bilans financiers.

Exemples de mise en œuvre de projets en partenariat

La mise en œuvre du projet d'éducation au cinéma et à l'audiovisuel peut prendre trois formes selon ce qui a été défini dans le cahier des charges : l'enseignement de cinéma, l'inscription du projet dans le programme d'une discipline ou sa réalisation dans le cadre d'un dispositif.

- **L'ouverture d'une option d'enseignement cinéma-audiovisuel en lycée** : le collège-lycée expérimental d'Hérouville Saint-Clair (académie de Caen – région Basse Normandie)

L'établissement créé en 1982 a choisi de privilégier la créativité et la responsabilisation des élèves.

Un atelier cinéma a existé dès la première année. Par la suite, l'équipe enseignante a souhaité intensifier ce travail de création et d'analyse en ouvrant une section d'enseignement de cinéma et audiovisuel. Le projet a été mené à bien par un professeur de lettres, une conseillère principale d'éducation, docteur en Arts, et un professeur de musique.

Un enseignement de spécialité pour les élèves de la section L et une option facultative pour les élèves des sections S et ES ont été créés.

Le partenariat a été établi avec le cinéma Café des Images qui joue un rôle culturel dans l'académie. Il a fait bénéficier l'enseignement de son savoir-faire, de ses adresses, de conseils et de ses relations avec des professionnels. Il a également aidé à la composition d'un programme annuel de séances.

Par ailleurs, les activités et les projets de films ont conduit à un travail avec d'autres partenaires : un musicien de cinéma, un poète, la bibliothèque d'Hérouville, une municipalité de la Côte, la Cinémathèque de Paris pour une participation à Jeunesse au cinéma.

Les films réalisés par les élèves sont projetés chaque année dans l'établissement pour des séances réunissant élèves, parents, partenaires et anciens élèves.

De 6 élèves en Première, l'effectif a rapidement atteint une vingtaine d'élèves et les options ont attiré des élèves que les activités audiovisuelles intéressaient ou qui songeaient à une profession dans ce domaine. La plupart des élèves ont intégré des classes de BTS, d'IUT ou des écoles de cinéma.

► Un dispositif : un atelier artistique au collège Jean-Henri Fabre (académie de NICE - région PACA)

Le collège Jean-Henri Fabre de Nice propose un atelier artistique Arts de l'image/Cinéma. Trente élèves de 3ème participent à cet atelier organisé par trois professeurs de disciplines différentes (histoire-géographie, français, anglais).

Un cahier des charges est rédigé en début d'année, qui précise les objectifs du projet :

1. étude des évolutions techniques et artistiques du cinéma et découverte des oeuvres majeures et des grands réalisateurs du XXe siècle ;
2. étude des différentes étapes de la création filmique grâce aux interventions des professionnels qui s'inscrivent dans ce processus (scénariste, assistant réalisateur, technicien etc) ;
3. analyse approfondie de deux longs métrages prolongeant les enseignements du français, de l'histoire, de l'éducation civique, de l'anglais et des arts plastiques ;
4. conception intégrale d'un court métrage documentaire ou de fiction par les élèves qui est présenté au Forum Nice Nord lors de la fête de fin d'année du collège ;
5. participation au Festival international du film dans le cadre de la sélection Cannes Junior et au Festival de court métrage de Nice.



Le cahier des charges établit le rôle de chacun. Le collège fournit le matériel (TV, vidéo projecteur, magnétoscope, lecteur DVD, caméra numérique et logiciel de montage) tandis que la salle Jean Vigo et le Cinéma Le Rialto mettent à disposition leurs locaux.

Dans ce cahier des charges, un partenariat est conclu entre le collège et l'association Héliotrope dont le but est de favoriser la promotion et la diffusion du court métrage dans le département des Alpes-Maritimes. Il prévoit que l'équipe éducative et deux membres de l'association interviennent ensemble pour animer l'atelier tout au long de l'année. L'association sert d'intermédiaire entre le monde du cinéma et celui de l'éducation et intervient dans l'atelier en ces termes :

- elle apporte ses connaissances théoriques, en particulier sur le court métrage, lors des séances d'analyse filmique ;
- elle fait intervenir, à la demande de l'équipe éducative, des professionnels (assistant de réalisation, costumier, décorateur...) pour des rencontres avec les élèves ;
- elle fait des propositions de sorties en salle en fonction de l'actualité cinématographique et des programmes thématiques des salles de la ville ;
- elle constitue une équipe de personnes expérimentées pour encadrer le tournage du court métrage réalisé par les élèves et fournit la plupart du matériel nécessaire à ce tournage.

Ce projet est ensuite soumis au conseil d'administration qui émet un avis positif. Les coûts de l'atelier se répartissent comme suit :

- Intervenants,
- Visites/transports,
- Fournitures diverses,
- Autres.

Le projet est financé en partenariat impliquant l'établissement, le rectorat et le conseil général :

Financier	Montant (en euros)
Établissement	600
Rectorat	1500
Conseil général des Alpes-Maritimes	880
Total	2980

Un bilan de l'action est rédigé en fin d'année et envoyé à tous les partenaires. Ce bilan permet de montrer aux partenaires artistiques et financiers la valeur ajoutée du projet pour les élèves, l'établissement et les professionnels du cinéma. Il indique les apports de l'atelier en terme de culture (initiation à l'analyse cinématographique), d'art (démarche artistique), de connaissances techniques (réalisation d'un film) ou de remédiation (motivation pour l'enseignement des élèves en difficulté).

► **Le dispositif "École et cinéma" : deux classes à PAC en milieu rural (Académie de Dijon - région Bourgogne)**

Le département de la Côte d'Or participe à l'opération "École et cinéma" depuis 1998. 7500 enfants sont inscrits dans cette action coordonnées par une conseillère pédagogique en Arts plastiques et un circuit itinérant membre de l'Union départementale des MJC Dijon.

Dans ce cadre, deux classes à PAC ont été mises en place dans une école d'Is-sur-Tille : un village de 5000 habitants desservi par le circuit itinérant.

Le projet réalisé en étroite concertation entre les deux coordinateurs départementaux, des intervenants extérieurs et des enseignants concerne des élèves du cycle 3.

Objectif des classes à PAC : À partir d'un travail sur les trois films choisis, les porteurs du projet souhaitent aiguïser le regard critique des jeunes spectateurs pour les accompagner ensuite dans la réalisation d'un diaporama photos.

Trois interventions conduites par des animateurs et un partenaire professionnel extérieur se déroulent durant l'année scolaire.

La première, à partir du film *Jacquot de Nantes* d'Agnès Varda, propose aux enfants une approche historique du cinéma en présentant les grandes époques de l'art cinématographique : passage du muet au parlant, du noir et blanc à la couleur. La deuxième, illustrée par le film *Magicien d'Oz* de Victor Fleming, aborde le thème de l'industrie du cinéma.

Enfin, avec *La Nuit du chasseur* de Charles Laughton, les animateurs proposent une approche esthétique du cinéma.

Durant les vacances de Pâques, l'intervenant artistique, Stéphane Castang, travaille avec les enfants à l'élaboration d'un roman-photo pour la réalisation duquel les écoliers acquièrent des notions techniques : cadrage, lumière...

Le scénario, inspiré de l'univers du conte, est imposé.

Le travail des élèves est ensuite présenté aux parents dans l'établissement scolaire, sous la forme d'un diaporama.

► **Le dispositif "Collège au cinéma" : une animation autour des films (Académie de Bordeaux - région Aquitaine)**

Dans le département de la Gironde, le Collège Les Eyquems à Mérignac propose un travail d'accompagnement dans le cadre d'une classe à parcours artistique et culturel. 24 élèves d'une classe de 6^{ème} ont travaillé au total 9 heures dans l'année dont 2 ont été consacrées à l'analyse séquentielle d'un film d'animation : *Princesse Mononoké* de Hayao Miyazaki.

L'exercice commence par le choix d'une séquence : dans ce cas, l'attaque de la caravane du riz par les loups.



L'outil de base de travail est une feuille double à compléter en classe.

En préalable :

1. présentation de la séquence et rappel du vocabulaire de base pour l'analyse
2. tableau d'analyse en 4 parties : numéros des plans image, son, ponctuation/montage

La séquence est visionnée trois fois puis selon les consignes et les remarques des élèves il est procédé à un "découpage", à des allers-retours sur image et à des arrêts sur image pour les plans les plus importants. Des consignes spécifiques sont également données pour la bande son.

Objectif de l'exercice : découvrir l'équilibre de la construction de la séquence à partir d'un travail sur les 52 plans qui la constituent et que les élèves regroupent par parties : introduction, développement en deux parties égales, elles mêmes séparées par un plan médian, conclusion, épilogue.

À travers cet exercice, les élèves ont réellement appréhendé la précision extrême du montage du film de Miyazaki.

► **Le dispositif "Lycéens au cinéma" : une classe à PAC (Académie de Créteil - région Ile-de-France)**

Dans le Département de Seine-Saint-Denis, trente élèves de seconde du Lycée polyvalent Henri Sellier à Livry-Gargan ont participé au projet "États et conflits", élaboré par l'enseignante de lettres et une intervenante coordinatrice, documentariste, Feriel Ben Mahmoud.

Le projet "États et conflits" prévoyait dès sa conception l'intégration de la programmation proposée dans le cadre de "Lycéens et apprentis au cinéma". En partenariat avec la coordination régionale, il a eu pour objectif l'initiation au genre documentaire, d'un point de vue culturel, réflexif et pratique.

Grâce au dispositif les élèves ont pu découvrir deux films documentaires *Délits flagrants* de Raymond Depardon et *Le convoi* de Patrice Chagnard, un film interrogeant la frontière entre le documentaire et la fiction, *Et la vie continue* de Abbas Kiarostami et un film de fiction *Hana-Bi* de Takeshi Kitano. Cette ouverture culturelle s'est prolongée d'une réflexion menée en classe ou en salle sur le genre documentaire en général et sur les oeuvres rencontrées en particulier. Toutes les séances ont été préparées et complétées par une intervention du professeur de lettres, ou d'intervenants proposés par la coordination régionale (Feriel Ben Mahmoud, documentariste et Nadia Meflah, critique spécialiste du cinéma iranien).

Enfin les élèves ont pu mettre en pratique cette réflexion grâce à la réalisation par groupes de courts films documentaires sur le thème générique du conflit. Ces projets de films ont été suivis par l'intervenante coordinatrice du projet. En outre les élèves ont bénéficié d'une initiation au montage de deux séances grâce à l'intervention d'une chef monteuse, Anita Pérez, proposée par la coordination régionale (bilan rédigé par le professeur responsable du projet).



Annexes



Textes de références sur les enseignements et les dispositifs

Textes d'orientation

- Loi n° 88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques
- Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation
- Circulaire n° 2003-173 du 22 octobre 2003 : orientations pour une politique en matière d'enseignement artistique et d'action culturelle
- Circulaire n° 2005-014 du 3 janvier 2005 : orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la culture et de la communication

Programmes d'enseignements

- Note de service n° 89-362 du 29 novembre 1989,
- Arrêté du 13 juin 1990 instituant les COSEAT et COSEAC
- Circulaire n° 95-053 du 8 mars 1995 instituant les CASEAC
- Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 : participations d'intervenants extérieurs dans les écoles
- B.O. n° 4 du 30 août 2001 (hors-série) relatif aux programmes des enseignements artistiques des classes terminales des séries générales et technologiques,
- B.O. n° 6 du 29 août 2002 relatif aux programmes des lycées,
- B.O. n° 26 du 27 juin 2002 relatif aux programmes des options cinéma-audio-visuel et théâtre des CPGE littéraires
- Instruction du 19 juin 2003 sur les options artistiques dans les CPGE littéraires
- B.O. n° 7 du 12 février 2004 et n° 39 du 28 octobre 2004 relatifs aux certifications complémentaires

Dispositifs complémentaires

- Note de service n° 87-186 du 1er juillet 1987 : développement des ateliers de pratique artistique dans les collèges et lycées
- Note de service n° 91-195 du 25 juin 1991 portant sur le développement de la culture cinématographique des élèves de collège (opération "Collège au cinéma")
- Note de service n° 2001-103 du 30 avril 2001 : les ateliers artistiques dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels
- Circulaire n° 2001-104 du 14 juin 2001 : Les classes à projet artistique et culturel
- Circulaire n° 2002-087 du 22 avril 2002 : création des pôles nationaux de ressources (PNR)

Protocole d'ouverture d'un enseignement de cinéma et audiovisuel

Octobre

Le proviseur informe le rectorat de son académie (l'IA-IPR cinéma-audiovisuel et la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle) de sa volonté d'ouvrir un enseignement de cinéma-audiovisuel dans son établissement. Il sollicite son expertise et prépare le dossier de demande d'ouverture.

Ce dossier comporte

- une présentation de l'équipe enseignante,
- une présentation du ou des partenaires culturels,
- un projet pédagogique élaboré conjointement entre le lycée et la structure culturelle dans le respect des textes réglementant l'enseignement de cinéma-audiovisuel,
- un extrait du conseil d'administration du lycée,
- un état des locaux adaptés à cet enseignement.

Novembre

L'IA-IPR, la DAAC et la DRAC étudient le dossier lors d'une séance du "groupe territorial de pilotage" (ex CASEAC). Le rectorat apprécie les compétences de l'équipe enseignante, la DRAC a pour responsabilité de valider la structure culturelle pressentie. Ils évaluent conjointement le projet partenarial présenté. La DRAC détermine le montant de la subvention susceptible d'être affectée à ce projet.

Décembre-janvier

Au vu des conclusions de la séance du "groupe territorial de pilotage", en fonction du schéma prévisionnel des formations sur l'académie, et des moyens matériels et financiers requis par cet enseignement, le recteur juge de l'opportunité de son ouverture.

Février-mars

La DRAC confirme son engagement et informe le recteur de la subvention attribuée. Une convention est signée entre les partenaires (établissement scolaire et établissement culturel) dans les conditions prévues par l'article 5 du décret n° 88-709 du 6 mai 1988.

Le rectorat informe le conseil régional de l'avis favorable donné à la demande d'ouverture et sollicite son accord pour la prise en charge des moyens en fonctionnement et équipement nécessaires à cet enseignement.

Septembre

L'option est effectivement ouverte dans l'établissement après que l'information en ait été faite depuis avril dans les collèges du secteur, du département, voire de l'académie.



Les interlocuteurs et des lieux ressources



Les coordonnées des services dans les deux ministères

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction de l'Enseignement scolaire

110 rue de Grenelle - 75537 Paris SP 07

— Bureau du contenu des enseignements (A4)

Jean-Daniel Roque - T 01 55 55 22 80

— Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives (A9)

Laurent Bazin - T 01 55 55 21 55

Inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN)

58, boulevard du lycée - 92170 Vanves

— Christine Juppé-Leblond

Inspectrice générale cinéma-audiovisuel

T 01 55 95 89 49

Ministère de la culture et de la communication

Centre national de la cinématographie (CNC)

12 rue de Lübeck - 75016 Paris

— Direction de la création, des territoires et des publics,
service de la diffusion culturelle

Hélène Raymondaut - T 01 44 34 34 40

Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI)

182 rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01

— Département de l'éducation, des formations, des enseignements
et des métiers

Jean-Marc Lauret - T 01 40 15 78 72

Les rectorats

Contactez les IA-IPR cinéma-audiovisuel et les délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC).

Aix-Marseille

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence Cedex

T 04 42 91 70 00 - F 04 42 26 68 03

<http://www.ac-aix-marseille.fr/>

Besançon

10 rue de la Convention

25030 Besançon Cedex

T 03 81 65 47 00 - F 03 81 65 47 60

<http://www.ac-besancon.fr/>

Amiens

20 bld Alsace-Lorraine

BP 2609

80026 Amiens Cedex 1

T 03 22 82 38 23 - F 03 22 92 82 12

<http://www.ac-amiens.fr/>

Bordeaux

5 rue Joseph de Carayon Latour

BP 935

33060 Bordeaux Cedex 01

T 05 57 57 38 00 - F 05 56 96 29 42

<http://www.ac-bordeaux.fr/>

Caen

168 rue Caponière
 BP6184
 14061 Caen Cedex
 T 02 31 30 15 00 - F 02 31 30 15 92
<http://www.ac-caen.fr/>

Clermont-Ferrand

3 avenue Vercingétorix
 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1
 T 04 73 99 30 00 - F 04 73 99 30 01
<http://www.ac-clermont.fr/>

Corse

Boulevard Pascal Rossini - BP 808
 20192 Ajaccio Cedex 4
 T 04 95 50 33 33 - F 04 95 51 27 06
<http://www.ac-corse.fr/>

Créteil

4 rue Georges Enesco
 94010 Créteil Cedex
 T 01 49 81 60 60 - F 01 49 81 65 90
<http://www.ac-creteil.fr/>

Dijon

51 rue Monge
 21033 Dijon Cedex
 T 03 80 44 84 00 - F 03 80 44 84 28
<http://www.ac-dijon.fr/>

Grenoble

7 place Bir Hakeim
 38021 Grenoble Cedex
 T 04 76 74 70 00 - F 04 76 74 73 60
<http://www.ac-grenoble.fr/>

Guadeloupe

Assainissement
 BP 480
 97110 Pointe-à-Pitre Cedex
 T 0590 93 83 83 - F 0590 90 05 52
<http://www.ac-guadeloupe.fr/>

Guyane

Route de Baduel - BP 6011
 97306 Cayenne cedex
 T 0594 25 58 58 - F 0594 30 05 80
<http://www.ac-guyane.fr/>

Lille

20 rue Saint-Jacques
 59033 Lille Cedex
 T 03 20 15 60 00 - F 03 20 15 65 90
<http://www.ac-lille.fr/>

Limoges

13 rue François Chenieux
 87031 Limoges Cedex
 T 05 55 11 41 15 - F 05 55 79 82 21
<http://www.ac-limoges.fr/>

Lyon

92 rue de Marseille
 BP 7227
 69354 Lyon cedex 07
 T 04 72 80 60 60 - F 04 78 58 54 78
<http://www.ac-lyon.fr/>

Martinique

Terreville
 97279 Schoelcher cedex
 T 05 96 52 25 00 - F 05 96 52 25 09
<http://www.ac-martinique.fr/>

Mayotte

BP 76
 97600 Mayotte
 T 02 69 61 10 24 - F 02 69 61 09 87
 Mél : <http://www.ac-mayotte.fr/>

Montpellier

31 rue de l'Université
 34064 Montpellier cedex 07
 T 04 67 91 47 00
<http://www.ac-montpellier.fr/>

Nancy-Metz

2 rue Philippe de Gueldres
 54035 Nancy cedex
 T 03 83 86 20 20 - F 03 83 86 76 15
<http://www.ac-nancy-metz.fr/>

Nantes

La Houssinière
 BP 72616
 44 326 Nantes cedex 03
 T 02 40 37 37 37 - F 02 40 37 37 00
<http://www.ac-nantes.fr/>

Nice

50 avenue Cap de Croix
 06181 Nice cedex 02
 T 04 93 53 70 70 - F 04 93 53 70 83
<http://www.ac-nice.fr/>

Orléans-Tours

21 rue Saint-Etienne
 45043 Orléans cedex 1
 T 02 38 79 38 79 - F 02 38 62 41 79
<http://www.ac-orleans-tours.fr/>



Nouvelle-Calédonie

BP G 4 - 98848 Nouméa Cedex
T 00 687 26 61 00 - F 00 687 27 30 48
(+ 10 h)
<http://www.ac-noumea.nc/>

Paris

47 rue des Ecoles
75 230 Paris cedex 05
T 01 40 46 22 11 - F 01 40 30 12 72
<http://www.ac-paris.fr/>

Poitiers

5 cité de la Traverse
86022 Poitiers cedex
T 05 49 54 70 00 - F 05 49 54 70 01
<http://www.ac-poitiers.fr/>

Polynésie française

Rue Edouard Ahnne - BP 1632
98713 Papeete
Tahiti - Polynésie française
T 00 689 478400 (standard)
F 00 689 478406
<http://www.vicerektorat.pf>

Reims

1 rue Navier
51082 Reims Cedex
T 03 26 05 69 69 - F 03 26 05 69 42
<http://www.ac-reims.fr/>

Rennes

96 rue d'Antrain
CS 6503
35705 Rennes cedex 7
T 02 23 21 77 77 - F 02 23 21 73 05
<http://www.ac-rennes.fr/>

Réunion

24 avenue Georges Brassens
Le Moufia
97702 Saint-Denis Messag cedex 9
T 02 62 48 10 10 - F 02 62 28 69 48
<http://www.ac-reunion.fr/>

Rouen

5 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex
T 02 35 14 75 00 - F 02 35 71 56 38
<http://www.ac-rouen.fr/>

Saint-Pierre-et-Miquelon

BP 4239
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
T 0508 41 04 60 - F 0508 41 26 04
<http://www.ac-st-pierre-miquelon.education.fr/>

Strasbourg

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex
T 03 88 23 37 23 - F 03 88 23 39 99
<http://www.ac-strasbourg.fr/>

Toulouse

Impasse Saint-Jacques
31073 Toulouse Cedex
T 05 61 36 40 00 - F 05 61 52 80 27
<http://www.ac-toulouse.fr/>

Versailles

3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles
T 01 30 83 44 44 - F 01 39 50 02 47
<http://www.ac-versailles.fr/>

Wallis et Futuna

Mata Utu
98609 Wallis et Futuna
T: 00681 72 28 28 - F 00681 72 20 40
<http://www.wallis.co.nc/vrwwf>

Les conseillers cinéma et les chargés de mission éducation dans les DRAC

DRAC	Académie	Nom - Prénom	Adresse
Alsace	Strasbourg	Denis Darroy T 03 88 15 57 05 T 06 03 06 96 22 denis.darroy@culture.fr	Palais du Rhin 2 Place de la République 67082 Strasbourg cedex T 03 88 15 57 09 - F 03 88 75 60 95
Aquitaine	Bordeaux	Jean-François Sibers T 05 57 95 01 77 jean-francois.sibers@culture.fr	54 rue Magendie 33074 Bordeaux Cedex T 05 57 95 02 02 - F 05 57 95 01 25
Auvergne	Clermont-Ferrand	Daniel Poignant T 04 73 41 27 62 daniel.poignant@culture.fr	Hôtel de Chazerat 4 rue Pascal B.P. 378 63010 Clermont-Ferrand Cedex 1 T 04 73 41 27 00 - F 04 73 41 27 69
Bourgogne	Dijon	Jacques Garreau T 06 81 44 93 99 jacques.garreau@culture.fr	Hôtel Chartraire de Montigny 39/41 rue Vannerie 21000 Dijon T 03 80 68 50 00 F 03 80 68 50 99 / 03 80 31 68 62
Bretagne	Rennes	Luc Noblet T 02 99 29 67 80 T 06 75 30 59 87 luc.noblet@culture.gouv.fr	Hôtel de Blossac 6 rue du Chapitre – CS 24405 35044 Rennes cedex T 02 99 29 67 67 - F 02 99 29 67 99
Centre	Orléans-Tours	Guillaume Deslandes T 02 38 78 12 70 T 02 38 78 12 79 T 06 75 50 21 55 guillaume.deslandes@culture.fr	6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex T 02 38 78 85 00 - F 02 38 78 85 99
Champagne-Ardenne	Reims	Christine Schell T 03 26 70 29 45 / 06 62 96 18 16 christine.schell@culture.gouv.fr	3 rue du Faubourg-Saint-Antoine 51037 Chalons-en-Champagne T 03 26 70 36 50 - F 03 26 70 43 71
Corse	Corse	François Rodriguez-Loubet francois.rodriguez-loubet@culture.fr	19 Cours Napoléon B.P. 301 20181 Ajaccio Cedex 1 T 04 95 51 52 15 - F 04 95 21 20 69
Franche-Comte	Besançon	Jacques Garreau T 03 81 65 72 61 jacques.garreau@culture.gouv.fr	7 rue Charles Nodier 25043 Besançon Cedex T 03 81 65 72 00 - F 03 81 65 72 72
Guadeloupe		Philippe Bon philippe.bon@culture.gouv.fr	14 rue Maurice Marie-Claire 97100 Basse Terre T 05 90 99 48 80 - F 05 90 81 72 30
Guyane		Fabrice Delaroa fabrice.delaroa@culture.fr	95 av. du Général de Gaulle B.P. 11 97321 Cayenne Cedex T 05 94 25 54 00 - F 05 94 25 54 10
Ile de France	Créteil Paris Versailles	Alain Donzel T 01 56 06 52 18 / 06 14 71 23 69 alain.donzel@culture.gouv.fr Catherine Berthelot T 01 56 06 50 93 catherine.berthelot@culture.fr Collaborateur : Cyril Cornet T 01 56 06 50 91	98 rue de Charonne 75011 Paris T 01 56 06 50 00 - F 01 56 06 52 48
Languedoc-Roussillon	Montpellier	Isabel Martinez T 04 67 02 35 10 / 06 73 51 52 60 isabel.martinez@culture.fr	Hôtel de Grave 5 rue Salle-l'Evêque 34967 Montpellier cedex 2 T 04 67 02 32 00 - F 04 67 02 32 04
Limousin	Limoges	Richard Madjarev T 05 55 45 66 15 / 06 85 55 15 60 richard.madjarev@culture.fr	6 rue Haute-de-la-Comédie 87036 Limoges cedex T 05 55 45 66 45 - F 05 55 45 66 44



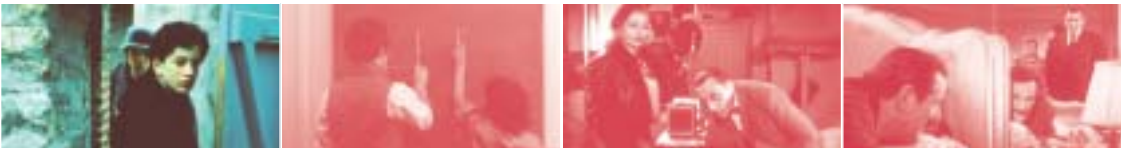
DRAC	Académie	Nom - Prénom	Adresse
Lorraine	Nancy-Metz	Denis Darroy T 03 87 56 41 69 / 06 03 06 96 22 Denis.Darroy@culture.fr	6 Place de Chambre 57045 Metz cedex 1 T 03 87 56 41 00 - F 03 87 75 28 28
Martinique		Serge Vert-Pré T 05 96 60 05 36 Serge.vert-pre@culture.fr	54 rue du Professeur Raymon Garcin 97200 Fort-de-France T 05 96 60 05 36 - F 05 96 64 27 84
Midi-Pyrénées	Toulouse	Marc Latané T 05 62 30 31 24 marc.latané@culture.gouv.fr	1 Place Alfonse Jourdain BP 811 31080 Toulouse cedex 6 T 05 62 30 31 00 - F 05 61 23 12 71
Nord-Pas de Calais	Lille	Philippe Tavernier T 03 28 36 62 15 / 06 85 29 72 46 philippe.tavernier@culture.gouv.fr	Hôtel Scrive - 1 rue du Lombard 59041 Lille Cedex T 03 20 06 87 58 - F 03 20 74 07 20
Basse-Normandie	Caen	Laurent Fouquet T 02 31 38 39 70 / 06 80 74 24 62 laurent.fouquet@culture.fr	13 bis, rue Saint-Ouen 14052 Caen cedex 04 T 02 31 38 39 40 - F 02 31 23 84 65
Haute-Normandie	Rouen	Laurent Fouquet T 02 35 63 61 79 / 06 80 74 24 62 laurent.fouquet@culture.fr	Cité Administrative 2 rue Saint-Sever 76032 Rouen Cedex T 02 35 63 61 60 - F 02 35 72 84 60
Nouvelle-Calédonie		Jean-Jacques Garnier jean-jacques.garnier@culture.fr	Délégation des affaires culturelles 75 rue de Sébastopol - BP C5 98848 Nouméa cedex Nouvelle Calédonie T (0687) 24 21 21 (6036) F (0687) 24 21 80
Pays de la Loire	Nantes	Nathalie Benhamou T 02 40 14 28 04 nathalie.benhamou@culture.fr	1 rue Stanislas Baudry BP 63518 44035 Nantes cedex 1 T 02 40 14 23 00 F 02 40 14 23 01
Picardie	Amiens	Pierre-Luc Bonin T 03 22 97 33 50 / 06 62 96 18 16 pierre-luc.bonnin@culture.fr	5 rue Henri Daussy 80044 Amiens cedex 1 T 03 22 97 33 00 T 03 22 97 33 15 (secrétariat général) F 03 22 97 33 56
Poitou-Charentes	Poitiers	Jean-Claude Sénéchal T 05 49 36 21 50 / 06 22 57 29 46 jean-claude.senechal@culture.fr	Hôtel de Rochefort 102 Grand'Rue B.P. 553 86020 Poitiers Cedex T 05 49 36 30 30 F 05 49 88 32 02
Provence-Alpes-Cote d'Azur	Aix-Marseille Nice	Thi-Lan Cerf T 04 42 16 14 12 / 06 18 03 66 14 thi-lan.cerf@culture.fr Marc Ceccaldi T 04 42 16 14 11 / 06 18 46 59 20 marc.ceccaldi@culture.fr	23 boulevard du Roi-René 13617 Aix en Provence cedex 1 T 04 42 16 19 00 F 04 42 38 03 22
Réunion		Françoise Kersebet T 02 62 21 98 67 / 06 92 24 86 93 francoise.kersebet@culture.fr	23, rue Labourdonnais B.P. 224 97464 Saint Denis Cedex T (0262) 21 91 71 F (0262) 41 61 93
Rhone-Alpes	Grenoble Lyon	Roger Sicaud T 04 72 00 44 63 / 06 11 17 41 45 roger.sicaud@culture.fr	Le Grenier d'Abondance 6 Quai St Vincent 69283 Lyon cedex 01 T 04 72 00 44 63 - F 04 72 00 43 30

DRAC	Académie	Nom - Prénom	Adresse
Mayotte		Ali Saïd Attoumani T (0269) 61 10 95 Ligne directe + F (0269) 61 02 50 ali-said.attoumani@culture.fr	Préfecture, représentation du gouvernement B.P. 20 97610 Dzaoudzi Mayotte T (19-269) 60 10 54 F (19-269) 60 18 50
St Pierre et Miquelon		Annick Girardin	Rue du 11 Novembre BP 4200 97500 Saint Pierre et Miquelon T (0508) 41 28 43 F (0508) 41 30 18

Les pôles de ressources

Pôles nationaux de ressources Cinéma

Nom	IUFM	CRDP	Structure(s) culturelle(s)
PNR Clermont- Ferrand	Auvergne 20, avenue Bergougnan 63 100 Clermont-Ferrand T 04 73 31 71 50 Contact : Françoise Fernandez, directrice adjointe fernandez@ auvergne.iufm.fr	Auvergne 15 rue d'Amboise 63037 Clermont-Ferrand cedex 1 T 04 73 98 09 55 http://crdp.ac-clermont.fr/ Contact : Cécile Donguy T 04 73 98 09 50 cecile.donguy @ac-clermont.fr	Festival Traces de Vie (Unité de Formation des Travailleurs Sociaux) Contact : Annie Chassagne T 04 73 69 99 02 Vidéoformes www.videoformes.com Contact : Gabriel Soucheyre T 04 73 17 02 17 Sauve Qui Peut le Court Métrage Contact : Jérôme Ters T 04 73 14 73 13 http://www.clermont-filmfest.com/
PNR Grenoble	Centre de Valence Drôme 36 av. de l'école normale 26000 Valence T 04 75 44 08 73 F 04 75 41 04 44 www.grenoble.iufm.fr	Grenoble 11, av. du Général Champon 38031 Grenoble cedex T 04 76 74 74 74 F 04 76 17 14 05 crdp@ac-grenoble.fr	CRAC, scène nationale 36 bd du Général de Gaulle 26000 Valence T 04 75 82 44 10 F 04 75 82 44 12 www.crac.asso.fr Contact : Catherine Batôt
PNR Toulouse	Toulouse 56, av. de l'URSS 31078 Toulouse cedex T 05.62.25.20.11 www.toulouse.iufm.fr Directeur : M Marc Courvoisier Formatrice Cinéma : Dominique Galaup- Pertusa (Antenne d'Albi) T 05 63 48 14 65	Midi-Pyrénées 3, rue Roquelaine 31069 Toulouse cedex 7 T 05 61 99 48 31 Directeur : Marc Blanchet Chargé de projet Arts et Culture : Ludovic Graillat T 05 61 99 48 60 ludovic.graillat @ac-toulouse.fr www.crdp-toulouse.fr	La cinémathèque de Toulouse 69, rue du Taur - BP 824 31080 Toulouse cedex 6 T 05 61 30 30 10 www.lacinematheque-detoulouse.com Délégué Général : M Pierre Cadars École supérieure d'audiovisuel Université de Toulouse Le Mirail 5, allées Antonio-Machado 31100 Toulouse www.univ-tlse2.fr/esav/ Directeur : M Guy Chapouillié Enseignante contact : Mme Alice Vincens-Villepreux



Nom	IUFM	CRDP	Structure(s) culturelle(s)
PNR Lyon (Rhône-Alpes)	Lyon 5 rue Anselme 69004 Lyon www.lyon.iufm.fr Contact : Laurent Godel T 04 72 07 30 30 laurentgodel@aol.com	Académie de Lyon 47 rue Ph. De Lassalle 69316 Lyon cedex 04 www.crdp-lyon.cndp.fr/ pnr cinema Contact : Céline Ferrier T 04 72 00 42 16 celine.ferrier@ac-lyon.fr	Institut Lumière 25 rue du 1er film 69008 Lyon www.institut-lumiere.org Contact : Fabrice Calzетtoni T 04 78 78 18 91 fcalzетtoni@ institut-lumiere.org Cinéma Le France 8, rue de la Valse 42100 Saint Etienne www.abc-lefrance.com Contact : Mme Baladon T 04 77 32 76 96

Pôles régionaux d'éducation à l'image artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel

Région	Structure	Contact	Adresse	Tél / Fax / Mail
Alsace	Vidéo Les Beaux Jours	Georges Heck	Maison de l'Image 31 rue Kageneck BP 77 67067 Strasbourg cedex	T 03 88 23 86 51 g.heck@wanadoo.fr www.images- strasbourg.org
Aquitaine	Cinéma Jean Eustache	Anne-Claire Gascoïn Jean-Marie Tixier	L'école du regard 1 rue des Poilus 33600 Pessac	T 05 56 46 00 96 cine.eustache @wanadoo.fr http://perso.wanadoo.fr/ cine.eustache/ www.webeustache.com
Auvergne	Sauve qui peut le court métrage	Sébastien Duclocher Georges Bollon Christian Denier Jérôme Ters	La Jetée 6 pl. St Michel de l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	T 04 73 91 65 73 info@clermont- filmfest.com www.clermont- filmfest.com
Basse- Normandie	ACCAAN Café des images	Jean-Marie Vinclair	57 rue Victor Lépine 14000 Caen	T 02 31 84 32 77 pole.image @accaan.com www.educationimage. accaan
Centre	APCVL (Atelier de Production Centre-Val de Loire)	David Simon Thierry Lounas	BP 31 24 rue Renan 37110 Château-Renault	T 02 47 56 08 08 david.simon @apcvl.com www.apcvl.com
Haute- Normandie	Pôle Image Haute Normandie	Richard Turco Annick Brunnet- Lefevre Benoit Carlus	73 rue Martainville 76000 Rouen	T 02 35 70 20 21 accueil @poleimagehn.com
Languedoc Roussillon	Association Bande Annonce	Laurent Joyeux Piala Coïc	5 rue Bayard 34070 Montpellier	T 04 67 64 81 53 piala@a-ba.org www.a-ba.org
	Cinéma Diagonal	Noémie Bedrede	2 Cours Gambetta 34000 Montpellier	T 04 67 92 91 81 n.bedrede @cinediagonal.com www.cinediagonal.com
	ECM Kawenga	Sophie Menanteau	2 Cours Gambetta 34000 Montpellier	T 04 67 06 51 66 sophie.m @diagokawenga.com www.diagokawenga.com

Région	Structure	Contact	Adresse	Tél / Fax / Mail
Languedoc Roussillon	Institut Jean Vigo	Laurent Ballester	21 rue Mailly 66000 Perpignan	T 04 68 34 09 39 l.ballester@inst- jeanvigo.com www.inst-jeanvigo.com
Limousin	Les yeux verts Pôle Régional d'Éducation à l'Image du Centre Culturel et de Loisirs de Brive	Bernard Duroux Jean-Paul Chavent Nathalie Jayet	31, av. Jean Jaurès 19100 Brive	T 05 55 74 20 51 e.c.m.brive@wanadoo.fr www.lesyeuxverts.org
PACA	Cinéma l'Alhambra	Jean-Pierre Daniel	2 rue du Cinéma 13016 Marseille	T 04 91 46 26 87 (pôle) alhambra13 @wanadoo.fr www.alhambracine.com
	Institut de l'Image	Sabine Putorti Chrystophe Pasquet	Cité du livre 8-10 rue des Allumettes 13098 Aix-en- Provence Cedex 2	T 04 42 93 24 19 pole.instimag @wanadoo.fr
	Espace Magnan	Marianne Boussard	31 rue Louis de Cappel 06000 Nice	T 04 93 86 28 75 marianne.boussard @espacemagnan.com www.espacemagnan.com
Picardie	ACAP (Association pour le cinéma et l'audiovisuel en Picardie)	Olivier Meneux Pauline Chasserieau	4 rue Albert Dauphin BP 322 80003 Amiens Cedex	T 03 22 72 68 30 paulinechasserieau @acap-cinema.com www.acap-cinema.com
Rhone- Alpes	CRAC Scène nationale	Geneviève Houssay Catherine Batot	36 bd du Général de Gaulle 26000 Valence	T 04 75 82 44 11 c.batot@crac.asso.fr crac@crac.asso.fr www.crac.asso.fr www.questiondimage.com
	Cinedoc	Gilbert Garcia	18 chemin de la Prairie 74000 Annecy	T 04 50 45 23 90 g_garcia@cinedoc.fr www.cinedoc.fr



Les associations

Les ailes du désir

18 rue Émile Allier
30000 Nîmes
modue@wanadoo.fr
<http://www.ailesdudesir.com>

Les enfants de cinéma

2 rue de Turenne
75004 Paris
T 01 40 29 09 99
F 01 40 29 09 79
enfantsdecinema@wanadoo.fr

Images en bibliothèque (association de coopération nationale pour la mise en valeur des collections cinématographiques et audiovisuelles dans les bibliothèques)

42 rue Daviel
75013 Paris
T/F 01 43 38 19 92
pelegrin@imagenbib.com
www.imagenbib.com

La Ligue de l'enseignement – réseaux cinéma

3 rue Récamier
75341 Paris Cedex 07
T 01 43 58 97 33
F 01 43 58 97 34
Francine Kefelian
fkefelian@laligue.org

Maison du geste et de l'image (MGI)

42 rue Saint Denis
75001 Paris
info@mgi-paris.org

L'union française du Film pour l'enfance et la jeunesse (UFFEJ)

BP 13
12 rue de Paris
93801 Epinay-sur-Seine
T 01 42 35 30 25
F 01 42 35 01 93
uffej@club-internet.fr
<http://www.uffej.net/>

- ▶ Site national des enseignements de cinéma et d'audiovisuel :
Quai des images : <http://www.ac-nancy-metz.fr/cinemav/quai.html>
- ▶ L'adresse des lycées cinéma enseignement de spécialité est disponible sur le quai des images.
- ▶ Sites incontournables
 - Le site du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : www.education.gouv.fr
 - Le site pédagogique Eduscol : www.eduscol.gouv.fr
 - Centre national de la cinématographie : <http://www.cnc.fr/>
 - Institut national de l'audiovisuel : <http://www.ina.fr/>
 - La cinémathèque française : <http://www.cinemafrancaise.com/>
 - Le CRAC de Valence : <http://www.crac.asso.fr/sommairecrac.htm>
 - La base nationale de l'éducation à l'image avec notamment la liste des films du programme de cinéma au lycée et de ceux des dispositifs en partenariat avec le CNC : <http://crac.lbn.fr/image/index.php>
 - Le portail du court métrage français : <http://www.le-court.com/>
 - Le site de la ligue de l'enseignement consacré au cinéma :
<http://www.laligue.org/laligue/rubriques/champs/cult/cine/index.htm>
- ▶ Tous les outils pédagogiques sur le site du Scérén : <http://www.cndp.fr/>

Images de la culture

Le fonds Images de la culture est un catalogue de films documentaires géré par le CNC. Il s'adresse aux organismes culturels, sociaux ou éducatifs, structures très variées comme des lieux de spectacle, des centres de documentation et d'information des établissements scolaires ayant une option artistique, des bibliothèques publiques, des musées, des lieux de formation, des écoles d'art, des festivals... tous ceux qui mènent une action culturelle en contact direct avec le public. Les films sont disponibles en format VHS, DVD et en location pour le Béta SP ; ils sont destinés à des diffusions publiques et gratuites sur le territoire français, à leur consultation sur place et au prêt aux particuliers par l'intermédiaire des médiathèques.

Le fonds **Images de la culture** représente une grande partie du patrimoine audiovisuel de ces vingt dernières années en rassemblant les œuvres aidées ou acquises par les différentes directions du ministère de la culture et de la communication.

Le CNC complète ce catalogue par ses propres acquisitions en particulier par le biais du dispositif **Regards sur le cinéma**.



Le site Images de la culture : <http://www.cnc.fr/idc/>

Il explicite les modalités et les conditions d'utilisation des œuvres documentaires, donne accès au catalogue avec des recherches par titres, par mots clés et par noms de personnes. Il informe des nouveautés et donne accès à une carte des lieux de consultation du fonds.

CNC

Service de la diffusion culturelle - Images de la culture

11 rue Galilée

75116 Paris

T 01 44 34 35 05 - F 01 44 34 37 68

mail : idc@cnc.fr

lesite.tv : un service éducatif de vidéo à la demande sur internet

Depuis novembre 2003, France 5 et le Scérén-CNDP se sont associés afin de proposer des supports audiovisuels adaptés aux programmes scolaires. Ils ont créé ensemble **lesite.tv**, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la culture et de la communication.

Premier service éducatif de vidéo à la demande sur internet, **lesite.tv** est réservé aux enseignants, aux élèves et aux documentalistes, et accessible par abonnement. Il propose plus de mille séquences libres de droits, de formats courts (1, 3, 6 ou 13 minutes), en streaming (lecture de fichier multimédia en temps réel) ou par téléchargement (importation du fichier sur le disque dur de l'utilisateur), couvrant six disciplines et réparties selon trois niveaux de scolarité (école, collège et lycée). Cette offre étant plus particulièrement destinée aux enseignants, chaque séquence est accompagnée d'une documentation pédagogique, élaborée par le Scérén-CNDP. Lesite.tv est un véritable outil de travail pour structurer un cours, illustrer un exposé, effectuer une recherche documentaire.

Des documentaires sur les enseignements artistiques

En 2004, France 5 a créé une nouvelle rubrique sur les enseignements artistiques en se rapprochant du CNC, dont le catalogue **Images de la culture** pouvait constituer la base d'une offre sur les arts visuels, les arts du son et les arts de la scène, trois domaines accessibles aujourd'hui. En accord avec France 5, le CNC a pris en charge la sélection de films issus du fonds **Images de la culture**, proposé les extraits les plus pertinents et rédigé les titres de ces extraits. Dans un deuxième temps, il a assuré le suivi des contacts pris avec les producteurs des films sélectionnés pour obtenir leur accord. France 5 s'est chargé de la négociation juridique et commerciale, de la numérisation et de la documentation des extraits. Le Scérén-CNDP a conçu les livrets pédagogiques qui accompagnent chaque extrait.

Le CNC a souhaité également faire participer les institutions culturelles partenaires qui enrichissent régulièrement le catalogue **Images de la culture**. Dans leurs disciplines respectives, le Centre national du théâtre, le Centre national de la danse et la Cité de l'architecture et du patrimoine ont donc assuré la qualité de la ligne éditoriale de ce projet innovant. Le partenariat éditorial a d'abord porté sur la livraison de cent quatre-vingts extraits, s'adressant prioritairement aux personnels éducatifs et aux collégiens.

► **Une sélection rigoureuse d'extraits**

Pour effectuer cette sélection de documentaires, trois grands objectifs pédagogiques ont été fixés : aider les enseignants à approfondir un thème du programme scolaire ; donner l'occasion d'une découverte, notamment par l'ouverture à une dimension multiculturelle ; favoriser une lecture active, en mobilisant ce que l'audiovisuel peut apporter à la pédagogie. Au-delà de l'extrait, l'outil multimédia permet d'accompagner l'usage scolaire de plusieurs manières : création de liens internet vers d'autres sites sur les thématiques abordées, édition d'une bibliographie et d'une filmographie, lancement d'un forum pour créer un débat autour du film.

Pour être un véritable support d'enseignement, le documentaire doit répondre à plusieurs exigences. Il doit avoir un intérêt pédagogique concret au regard des programmes. Il doit également pouvoir être mis en relation avec les autres supports habituellement disponibles dans les classes (diapositives, CD audio, CD-Rom, photographies, articles, dossiers pédagogiques, matériels audiovisuels en flux ou sur supports, etc.). En filmant les artistes au travail, le documentaire sur l'art constitue fréquemment un témoignage du processus de création in situ. L'interview d'un artiste apporte un éclairage sur les éléments de réflexion, mais aussi sur les doutes qui l'animent lorsqu'il élabore son œuvre. Dans le même temps, l'auteur du documentaire révèle le fait artistique par ses choix d'écriture et de mise en scène.

► **Des œuvres pour accompagner l'éducation au cinéma et à l'audiovisuel**

Dans le domaine de l'éducation au cinéma et à l'audiovisuel, lesite.tv constitue également un outil d'accompagnement pour les dispositifs de sensibilisation que sont "École au cinéma", "Collège au cinéma" et "Lycéens au cinéma" avec les films projetés, qu'il s'agisse de portraits de réalisateurs, tels la collection "Faiseur d'images", ou de documentaires thématiques, comme "Regard sur le cinéma" musical arabe, par exemple.

0 825 852 853

<http://www.lesite.tv>

Crédits :

Couverture

Jacquot de Nantes de Agnès Varda (1991)
Édouard Joubreau dans le rôle de Jacques Demy
© Agnès Varda

Quai des orfèvres de Henri-Georges Clouzot (1947)
Louis Jovet
© Louis Wipf

L'Effrontée de Claude Miller (1985)
Charlotte Gainsbourg
© Marie-Laure Reyre

La Vie est belle de Roberto Benigni (1997)
Roberto Benigni, Nicoletta Braschi et Giorgio Cantarini
© Melamp cinematografica

Au revoir les enfants de Louis Malle (1987)
Raphaël Fetjö
© MK2 et NEF/Pyramide Distribution

2ème et 3ème de couv

Cyrano de Bergerac de Jean-Paul Rappeneau (1990)
Anne Brochet et Gérard Depardieu
© Hachette/Antenne 2

Page 2

Zazie dans le métro de Louis Malle (1959)
Catherine Demangeot et Philippe Noiret
© Napoléon Murat

Page 7

Quai des orfèvres de Henri-Georges Clouzot (1947)
Louis Jovet
© Louis Wipf

L'Enfant sauvage de François Truffaut (1970)
François Truffaut, Jean-Pierre Cargol et Françoise Seigner
© MK2

Cyrano de Bergerac de Jean-Paul Rappeneau (1990)
Gérard Depardieu et Vincent Perez
© Hachette/Antenne 2

La Grande Illusion de Jean Renoir (1937)
Pierre Fresnay et Jean Gabin
© RAC

Page 13

L'Effrontée de Claude Miller (1985)
Charlotte Gainsbourg
© Marie-Laure Reyre

Quai des orfèvres de Henri-Georges Clouzot (1947)
Suzy Delair
© Louis Wipf

Les 400 coups de François Truffaut (1959)
Jean-Pierre L aud
© MK2

Cyrano de Bergerac de Jean-Paul Rappeneau (1990)
G rard Depardieu et Anne Brochet
© Hachette/Antenne 2

Page 19

La Vie est belle de Roberto Benigni (1997)

Roberto Benigni, Nicoletta Braschi et Giorgio Cantarini

© Melamp cinematografica

Au revoir les enfants de Louis Malle (1987)

Raphaël Fetjő et Irène Jacob

© MK2 et NEF/Pyramide Distribution

La Grande Illusion de Jean Renoir (1937)

Pierre Fresnay, Jean Gabin, Gaston Modot et Erich von Stroheim

© RAC

Les Tontons flingueurs de Georges Lautner (1963)

Francis Blanche, Lino Ventura et Robert Dalban

© Alain Poiré

Page 27

Au revoir les enfants de Louis Malle (1987)

Raphaël Fetjő

© MK2 et NEF/Pyramide Distribution

L'Enfant sauvage de François Truffaut (1970)

François Truffaut et Jean-Pierre Cargol

© MK2

Qui des orfèvres de Henri-Georges Clouzot (1947)

Simone Renant et Louis Jouvet

© Louis Wipf

Les Tontons flingueurs de Georges Lautner (1963)

Jacques Dumesnil et Lino Ventura

© Alain Poiré





titre du document

L'éducation au cinéma
et à l'audiovisuel

éditeur

Direction de l'enseignement scolaire

date de parution

Avril 2005

conception / réalisation

Délégation à la communication

photographies

CNC

accès internet

www.education.gouv.fr/ens/parteneriat/

impression

Ovation / 20 000 exemplaires

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



direction
de l'enseignement
scolaire
(desco)

